

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL** **Du vendredi 5 avril 2019**

Date de convocation	27/03/2019
Date d'affichage	9/04/2019
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil dix-neuf, le 5 avril à 17h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, , LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane, SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé : HUSSENET Fabrice  
Secrétaire de séance : MALOCHET Xavier

### **2019-03-01 : BUDGET 2019 RESTAURATION SCOLAIRE :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>Dépenses</u> :</b>	011 Charges à caractères générale	67 450 €
	012 Charges de personnel	55 481 €
	65 Autres charges gestion courante	22 600 €
	67 Charges exceptionnelles	200 €
	<b>Total</b>	<b>145 731 €</b>
<b><u>Recettes</u> :</b>	002 Excédent antérieur report fonctionnement	18 731 €
	013 Atténuation de charges	2 000 €
	70 Produits de services	85 000 €
	74 Dotations et participations	40 000 €
	<b>Total</b>	<b>145 731 €</b>

### **2019-03-02 : AFFECTATION EXERCICE 2018 RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le document annexé à la présente délibération qui retrace suivant les dispositions de l'instruction M14, les mouvements de l'exercice budgétaire 2018 - Restaurant scolaire.

Les mouvements se résument ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	134 080.20 €
Dépenses	127 499.04 €
Excédent	- 6 581.16 €

Résultats antérieurs reportés 12 150.81 €

**Résultat : excédent 18 731.97 €**

Le compte administratif 2018 produit donc le résultat comptable suivant :  
Section de fonctionnement excédent : 6 581.16 €

Séance du 5 avril 2019

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation d'affectation des résultats du Compte Administratif 2018 tels qu'ils figurent dans la délibération

**Il est décidé le report de 18 731.97€ au C/002 du Budget Primitif 2019 (cantine) excédent antérieur reporté de la section recettes de fonctionnement.**

## 2019-03-03 : COMPTE DE GESTION BUDGET RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare par 10 voix « pour » que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2019-03-04 : QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Suite à l'évolution des taxes de la Communauté d'Agglomération et leur conséquence pour la commune, le Conseil Municipal délibère et décide de maintenir les taux des taxes de la manière suivante

-	taxe d'habitation :	9,23 %
-	taxe foncière bâti :	13,64 %
-	taxe foncière non bâti :	29,18 %

## 2019-03-05 : BUDGET 2019 COMMUNE :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses :</b>	011 Charges à caractère général	255 500 €
	012 Charges de personnel	182 600 €
	014 Atténuation de charges (SDIS)	3 100 €
	022 Dépenses imprévues	28 195 €
	023 Virement section d'investissement	375 782 €
	042 Opérations d'ordre entre section	5 572 €
	65 Charges gestion courante	36 600 €
	66 Charges financières	4 000 €
	67 Charges exceptionnelles	9 000 €
	<b>Total</b>	<b>870 349 €</b>
<b>Recettes :</b>	013 Atténuation de charges	2 000 €
	042 opérations d'ordre	2 500 €
	70 Produits des services	10 950 €
	73 Impôts et taxes	282 069 €
	74 Dotations et participations	179 233 €
	75 Produits de gestion courante	60 000 €
	002 Résultat reporté	333 597 €
	<b>Total</b>	<b>870 349 €</b>

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Dépenses :</b>	16 Remboursement emprunt+cautions	76 000 €
	20 Immobilisations incorporelles	3 000 €
	204 Subvention d'équipement	17 961.77 €
	21 Immobilisations corporelles	75 213.43 €
	23 Immobilisations en cours	626 973.80€
	040 Opérations d'ordre	2 500 €
	020 Dépenses imprévues	37 800 €
	<b>Total</b>	<b>836 449 €</b>

<b>Recettes :</b>	001 Recettes d'inv. Reportées	125 992 €
	021 Virement section de fonct.	375 782 €
	040 Opérations d'ordre	5 572 €
	10 Dotation	191 373 €
	13 Subventions d'investissement	135 730 €
	16 Emprunts et dettes assimilés	2 000 €
	<b>Total</b>	<b>836 449 €</b>

## 2019-03-06 : AFFECTATION EXERCICE 2018 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le document annexé à la présente délibération qui retrace suivant les dispositions de l'instruction M14, les mouvements de l'exercice budgétaire 2018 Commune.

Les mouvements se résument ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	454 037.36 €
Recettes	665 223.60 €
Excédent	211 186.24 €
Résultats antérieurs reportés	+ 285 784.49 €

**Résultat : excédent 496 970.73 €**

### SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	168 394.93 €
Recettes	354 113.77 €
Résultat d'investissement	185 718.84 €
Résultats antérieurs reportés	- 59 726.09€
C/001 Dépense Invest. Reporté :	125 992.75€

**Reste à réaliser en dépenses : 289 366.16 €**

Besoin de financement de la section d'investissement : - 163 373.41€

Les résultats cumulés avec les restes à réaliser se présentent donc ainsi :

Section de fonctionnement excédent :	496 970.73 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	163 373.41 €
Soit un solde disponible de	333 597.32 €

Séance du 5 avril 2019

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et propose la répartition suivante du résultat de fonctionnement cumulé

- Affectation en excédent de fonctionnement capitalisé  
**C/1068      163 373.41 €**
- Affectation en résultat de fonctionnement reporté  
**C/ 002      333 597.32 €**

## 2019-03-07 : COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières.

Déclare par 10 voix « pour » que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2019-03-08 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-MICHEL 2019

Le budget primitif relatif au budget annexe du lotissement communal est présenté au conseil municipal.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses :</b>	615 terrain	2 000 €
	6045 Etudes	15 000 €
	605 travaux de voirie	97 600 €
	608 frais annexes	3 390 €
	658 régularisation centimes TVA	10 €
	66111 Intérêts d'emprunt	2 000 €
	608-043 transfert de charges	2 000 €
	71355-042 sortie de terrains vendus	120 000 €
	67 Charges exceptionnelles	3 000 €
	<b>Total</b>	<b>242 000 €</b>

<b>Recettes :</b>	7015 Vente de terrains	120 000 €
	796-043 transfert de charges	2 000 €
	71355-042 intégration du stock final	120 000 €
	<b>Total</b>	<b>242 000 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Dépenses :</b>	3555-040 intégration du stock final	120 000 €
	<b>Total</b>	<b>120 000€</b>

<b>Recettes :</b>	3555-040 sortie des terrains vendus	120 000 €
	<b>Total</b>	<b>120 000 €</b>

Séance du 5 avril 2019

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

## 2019-03-09 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **par 9 voix pour (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), de :**

- **Article 1 :** Charger le Maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

(1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

(2) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

(3) De fixer, dans les limites de 1 000,00 € déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

(4) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

(5) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(6) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

(7) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

(8) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

(9) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

(10) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

(11) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption **en zone U** définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

(12) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

(13) D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- **Article 2 :** Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.
- **Article 3 :** Charger le Maire de l'exécution de la présente délibération.

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Départ de Jocelyne SCHIEFER à 18h50

## 2019-03-10 : HALLE POLYVALENTE VALIDATION DE L'AVENANT N°1 POUR LE LOT 8 - PEINTURE INTERIEURE

Monsieur le maire présente l'avenant n°1 pour le lot 8 – Peinture intérieur

⇒ Lot 8 : Peinture intérieure : Entreprise SAS VIGER d'Equedreville  
Montant actuel du marché de base : 22 323.70 € HT  
Plus-value HT est de : **378.00 € HT**  
Montant du marché après validation de l'avenant n°1 : 22 701.70 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide l'avenant n°1 relatif au lot 8 soit le devis réf DEV07550 avec une plus-value de 378.00 € HT

## 2019-03-11 : HALLE POLYVALENTE - AVENANT B AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le maire présente l'avenant B au contrat de maîtrise d'œuvre pour le marché de la construction de la halle polyvalente.

Le coût prévisionnel du marché pour la construction de la halle polyvalente se monte à 189 780.00 € HT selon la délibération 2017-08-03.

Le montant HT de l'appel d'offres pour les travaux de la halle polyvalente, retenu, lors de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2018, par la délibération 2018-08-01, s'élève à 203 925.46 € HT

Le montant de l'avenant B au contrat de maîtrise d'œuvre, correspond donc à la différence entre le prévisionnel et le résultat d'appel d'offre par le taux de rémunération de 5.10 % soit **721.41 € HT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide l'avenant B pour un montant de 721.42 € HT

## 2019-03-12 : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE FDGDON.

Monsieur le maire présente le renouvellement de la convention avec le FDGDON de la Manche afin de lutter contre les frelons asiatiques dans le département de la manche.

En effet, l'arrêté préfectoral du 10/11/2016 avait confié à la FDGDON de la Manche l'organisation du programme départemental de lutte collective. Le programme d'action de 2019 fait, à nouveau, l'objet d'un arrêté préfectoral de lutte collective en date du 08/03/2019.

La convention de lutte collective valide la participation de la commune Cette participation se fait à 2 niveaux :

- **Sur le volet animation, coordination, suivi des actions**, permettant l'organisation de la lutte et l'éligibilité des travaux sur la commune. Cette participation est répartie au nombre d'habitants par commune, et s'élève à un montant de **30 €**. Il fera l'objet d'un premier avis de paiement.
- **Sur le volet de lutte par la destruction des nids**, la participation fait l'objet d'une décision préalable de la commune, la collectivité précisant également l'opérateur de destruction souhaité parmi les offres de la FDGDON. Cette participation fera l'objet d'un avis de paiement en fin d'année. Des acomptes pourront être sollicités en cours d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion à la convention de lutte collective contre les frelons asiatiques ainsi que le choix de renouvellement de l'opérateur de destruction qui s'est porté sur M. Jean-Michel BOLLUT de HELLEVILLE

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

### 2019-03-13 : DEMANDE D'AIDE AU CCAS

Monsieur le maire présente une demande d'aide étudiée par la commission CCAS le 1<sup>er</sup> avril 2019. Un avis favorable a été donné par la commission pour la prise en charge du loyer du mois de mars dans le gîte 767 de la commune pour un montant de 550 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, l'avis de la commission CCAS et la prise en charge du loyer du mois de mars d'un montant de 550 €, pour la location du gîte 767.

### 2019-03-14 : DEVIS CONTENEUR ISOTHERME

Le maire-adjoint présente le devis de l'entreprise GOUVILLE FROIS SARL, transmis par la commune de Sideville, concernant l'acquisition d'un conteneur isotherme pour la cantine.

Après l'étude des besoins à Sideville et l'analyse du devis, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide :

⇒ Le conteneur isotherme en polypropylène pour	445.39 € HT
⇒ Plaque eutectique pour	167.24 € HT
⇒ Le chariot inox (variante n°2) pour	498.96 € HT
⇒ <b>Soit un montant total de</b>	<b>1111.59 € HT</b>

Séance levée à 19h16

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane		CRICQUET Anne	
DELAUNEY Geneviève		SCHIEFER Jocelyne	
HUSSENET Fabrice	Excusé	BERTOT Philippe	
MALOCHET Xavier			